

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a accordé, en date du 25 mars 2009, son agrément pour la constitution de la Société de gestion suivante :

Arab Tunisian For Investment & Development A.T.ID Co

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005
relative au renforcement de la sécurité des relations financières .
Siège Social : Immeuble Best Bank : 88, Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

« Arab Tunisian For Investment & Development A.T.ID Co – North Africa » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 mars 2009, en tant que société de gestion d'un capital de D.500 000 spécialisée dans la gestion des Fonds Communs de Placement à Risque prévus par l'article 22 bis du code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle complété par les textes subséquents et les fonds d'amorçage prévus par l'article premier de la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005